



# Assemblée générale

Soixante troisième session

Documents officiels

Distr. générale  
13 janvier 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 22<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 29 octobre 2008, à 15 heures

*Président* : M. Hoppe (Vice-Président) . . . . . (Allemagne)

## Sommaire

Point 51 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (*suite*)
- b) Migrations internationales et développement (*suite*)
- c) Culture et développement (*suite*)
- d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (*suite*)
- e) Intégration des économies en transition à l'économie mondiale (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-57435 (F)



*En l'absence de Mme Ogwu (Nigéria), M. Hoppe (Allemagne), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 51 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite) (A/C.2/63/4)**

- a) **Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (suite) (A/63/333 et A/C.2/63/3)**
- b) **Migrations internationales et développement (suite) (A/63/ 265 et A/63/265/Corr.1)**
- c) **Culture et développement (suite)**
- d) **Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (suite) (A/63/86, A/63/88 et CAC/COSP/2008/15)**
- e) **Intégration des économies en transition à l'économie mondiale (suite) (A/63/256)**

1. **Mme Blum** (Colombie) dit que son pays est en train d'établir une politique de migration complète qui identifie les migrants comme des individus particulièrement vulnérables qui ont besoin de la protection de l'État dans leurs pays d'origine, de transit et de destination et encourage la conclusion d'accords visant à améliorer la sécurité et les conditions de vie des migrants colombiens. La législation nationale de la Colombie garantit aussi tous les droits énoncés dans la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, que le pays a ratifié en 2005.

2. Eu égard aux conséquences politiques, sociales et culturelles de la migration, les politiques internationales qui ont trait à ce phénomène doivent être fondées sur des critères qui ne sont pas simplement économiques. Puisque la protection des migrants et les avantages de la migration pour le développement sont inséparables, la communauté internationale doit s'efforcer de garantir la qualité et la sécurité de l'expérience de la migration et améliorer son impact sur le développement, en pleine conformité avec le droit international et les droits de l'homme. Certains pays de destination n'apprécient pas à sa juste valeur la contribution des migrants à leur développement et ce

manque de reconnaissance perpétue le phénomène de la migration irrégulière et sans papiers, qui accroît la vulnérabilité des migrants.

3. Les flux de transferts de fonds, qui représentent plus du double du volume total de l'aide au développement, doivent être traités comme toutes les autres sources de revenu privé et non comme un substitut à l'aide publique au développement (APD), car ils proviennent directement du travail des migrants. La réduction des coûts de transaction produirait aussi des avantages significatifs pour les migrants et leurs familles, de même qu'elle aurait un effet positif sur le développement.

4. Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement est le forum approprié pour promouvoir un débat cohérent et complet sur tous les aspects des migrations internationales et les possibilités et défis connexes de la communauté internationale. Un suivi périodique par l'Assemblée générale est nécessaire; l'ONU doit aussi entrer en interaction directe avec le Forum mondial sur la migration et le développement pour garantir que ses travaux mènent à des décisions et à des actions concrètes de la part des États Membres.

5. **M. Dall'Oglio** (Observateur de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)) notant l'esprit positif qui a prévalu au cours du débat, souligne la pertinence novatrice du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. L'OIM se félicite aussi de la tenue du Forum mondial sur la migration et le développement auquel elle a contribué et qui offre un autre moyen de faire fond sur les résultats du Dialogue de haut niveau en identifiant des façons pratiques et concrètes d'aborder la question des liens qui existent entre la migration et le développement et de fournir une plate-forme mondiale supplémentaire pour un dialogue soutenu sur la coopération internationale dans ce secteur.

6. La corrélation entre la migration et le développement est cruciale : s'il est vrai que la migration peut résulter d'un manque de développement, elle peut aussi réduire ou aggraver le sous-développement. L'OIM encourage la communauté internationale à faire des questions de migration une composante plus normale des cadres de développement stratégiques, en élaborant des politiques visant à renforcer le potentiel positif de la migration pour le développement tout en réduisant ses répercussions négatives. Cette approche devrait prendre aussi en compte les liens avec les autres aspects politiques essentiels,

comme la santé, qui sont souvent négligés dans le débat sur la migration et le développement.

7. Il est important, en outre, de renforcer la capacité des gouvernements dans des secteurs comme l'élaboration de politiques et la mise en place de structures juridiques et administratives qui fonctionnent convenablement, afin qu'ils puissent mieux mobiliser les bienfaits potentiels de la migration pour le développement. Ce renforcement des capacités est aussi vital pour garantir la bonne gouvernance de la migration, dont il faudrait faire une priorité aux niveaux national et international. Enfin, les partenariats revêtent la plus haute importance; cela est vrai en particulier, des processus consultatifs régionaux mentionnés dans le rapport du Secrétaire général (A/63/265) qui sont des mécanismes importants pour parvenir à une compréhension et à une action multilatérales sur les problèmes de migration.

8. **M. Guillén** (Pérou) déclare que les migrants en situation irrégulière sont particulièrement vulnérables car la menace d'arrestation et de déportation les empêche de s'affilier à des syndicats et les expose au risque de conditions de travail dangereuses. Il est vrai que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles est entrée en vigueur en 2003, mais elle ne couvre que le pays d'origine des migrants; il est donc urgent pour l'ONU d'engager un débat large et ouvert sur l'ensemble du problème de la migration. Son pays encourage ce débat en vue d'établir des mécanismes pour l'échange d'information et d'expertise et de renforcer les liens de coopération entre l'ONU et le Forum mondial sur la migration et le développement.

9. Pour gérer la migration internationale d'une façon responsable et constructive, il est important de faire un usage pratique des instruments internationaux de protection des migrants. L'ONU et ses États Membres doivent redoubler d'efforts pour garantir le respect des droits de l'homme des migrants et des travailleurs expatriés ainsi que de leur famille. Sa délégation appelle également l'attention sur le principe de la responsabilité partagée, tel qu'il est énoncé dans la Déclaration de Lima qui a été adoptée au cinquième Sommet Amérique latine et Caraïbes-Union européenne au mois de mai 2008, quand les deux régions ont entrepris de développer une approche intégrée à la migration internationale qui serait mutuellement avantageuse pour les pays d'origine et ceux de destination.

10. En ce qui concerne le suivi du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le

développement, sa délégation souscrit aux suggestions qui figurent au paragraphe 71 du rapport du Secrétaire général (A/63/265). A propos de la recommandation relative aux nouvelles initiatives à mettre en œuvre à l'aide des structures multilatérales existantes, sa délégation pense que ces structures pourraient inclure les institutions financières internationales à condition que leur objectif soit de répondre aux besoins de migrants à titre individuel. Quant aux transferts de fonds des migrants, ce sont des fonds privés et ils ne doivent absolument pas être assimilés à l'APD ou à d'autres flux similaires.

11. **M. Davide** (Philippines) dit que le problème de la migration est particulièrement important pour son pays puisque, selon les estimations disponibles, 10 % des ressortissants des Philippines vivent à l'étranger comme travailleurs migrants ou expatriés. Selon les statistiques du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, les Philippines figurent parmi les 10 premiers pays en termes de migration moyenne annuelle nette; et selon les chiffres de la Banque mondiale, c'est aussi un des 10 premiers pays pour les transferts de fonds reçus. Pour cette raison, la protection des ressortissants philippins à l'étranger est un des piliers de la politique étrangère de son pays qui défend les intérêts de ses citoyens à l'étranger par sa politique intérieure, ses lois et ses institutions. Son pays a mis en place plusieurs institutions spécialisées chargées de suivre les besoins des migrants pendant tout le processus de migration, depuis les préparatifs du départ jusqu'au retour. Il convient également de noter que les travailleurs migrants philippins apportent une contribution substantielle à l'économie et au développement de leur pays d'accueil.

12. Il espère que les résultats du Forum mondial sur la migration et le développement, que son pays accueille à Manille, seront reflétés dans la résolution dont la Commission est saisie. A cet égard, sa délégation s'associe sans réserve à l'appel en faveur de la tenue, en 2011, d'un nouveau Dialogue de haut niveau pour faire suite au Dialogue de 2006.

13. **Mme Santizo-Sandoval** (Guatemala) fait valoir que la migration internationale et sa contribution au développement ne peuvent rester un sujet tabou. La migration internationale n'est pas un crime mais une décision personnelle difficile prise par des êtres humains en quête d'une vie meilleure. Puisque, dans de nombreux cas, ils souhaitent aussi maintenir un lien étroit avec leur pays d'origine et améliorer la vie de leur famille, ils apportent une contribution tant à ce pays qu'à leur pays de destination, méritant ainsi la gratitude et le soutien de la communauté internationale.

14. L'Assemblée générale ne doit pas essayer de simplifier ou de négliger la migration internationale lorsqu'elle se penche sur le problème de la mondialisation. Les liens entre la migration et le développement sont de plus en plus complexes; certains pays sont simultanément des pays d'origine, de transit et de destination des travailleurs migrants et certains migrants sont hautement qualifiés tandis que d'autres n'ont pas le même niveau d'éducation. Il est de plus en plus clair que la migration peut apporter une contribution positive au développement durable pour peu qu'elle soit appuyée par une politique appropriée. Il est vrai que la migration pose des problèmes majeurs dans des domaines telles que la sécurité, l'économie et la réglementation mais ces problèmes peuvent être résolus par la coopération et le dialogue. La migration internationale est aussi un problème multidimensionnel qui fait intervenir les droits de l'homme et la dignité des populations migrantes. Quant aux transferts de fonds des migrants, qui sont des fonds privés et ne doivent pas être considérés comme faisant partie de l'aide publique au développement, ils devraient être facilités et leur coût devrait être réduit.

15. Sa délégation accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (A/63/265), et se félicite notamment de l'importance qu'il accorde aux résultats du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Elle réitère aussi la proposition de son pays tendant à organiser, en 2009, une table ronde de chefs d'États et de gouvernement de pays d'origine, de transit et de destination. Puisqu'aucun forum qui prétend débattre du développement ne peut négliger le phénomène des migrations internationales ou s'y opposer, il est important que l'ONU elle-même reste pleinement informée de ce problème.

16. **Mme Bensmail** (Algérie) dit que son pays, un acteur principal de la lutte contre l'immigration clandestine en raison de sa situation de pays de transit et une destination des flux de migrants clandestins, propose une approche globale à ce problème qui donnerait la priorité à la prévention, au contrôle, à la coopération et au partenariat. Par sa participation active aux réunions sous-régionales, régionales et internationales, son pays a contribué à la définition de la Position africaine commune sur la migration et le développement et a accueilli à Alger, en avril 2006, la Réunion sur la migration et le développement à laquelle cette position commune a été adoptée.

17. Son pays appuie les efforts de l'ONU visant à établir un mécanisme de suivi au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Se félicitant

de la tenue, à Bruxelles et à Manille des réunions du Forum mondial sur la migration et le développement, il considère que le renforcement des liens entre le Forum et l'ONU peut contribuer à la promotion du dialogue et à l'échange d'expérience entre praticiens et guider la coopération internationale. La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, qui souligne le lien établi entre les migrations et le respect des droits de l'homme, doit aussi être renforcé par une ratification universelle.

18. L'Algérie est favorable à la promotion d'une coopération internationale étroite et constructive pour lutter contre la migration clandestine et, en particulier, contre la traite des personnes. Elle a mis en place un dispositif juridique efficace pour combattre l'immigration illégale, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. La lutte contre les flux croissants de migrants illégaux ne peut cependant se limiter à l'adoption de lois plus rigoureuses, ou à la conclusion d'accords bilatéraux de réadmission, de conventions régionales et internationales plus répressives ou encore à la mobilisation de moyens techniques sophistiqués de contrôle des frontières. La véritable solution consiste à promouvoir le développement et à réduire l'écart économique qui sépare les pays développés des pays en développement, notamment en Afrique, de façon à ce que l'émigration devienne un choix et non la conséquence de conditions économiques et sociales difficiles.

19. En établissant, dans la Position africaine commune sur la migration, un lien direct entre la migration et le développement, l'Afrique a identifié à la fois la cause objective des mouvements migratoires et la façon de résoudre les problèmes qu'ils posent. Sur ce terrain, Africains et Européens pourraient travailler ensemble pour contribuer à la disparition des flux migratoires. L'Afrique a fait de la promotion du développement sa priorité, comme en témoigne le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui a été soutenu par tous les pays africains et leurs partenaires au développement.

20. **Mme Espinosa** (Équateur) déclare qu'il est impératif d'affronter le problème des migrations au sein de forums multilatéraux où les pays d'origine, de destination et de transit pourraient prendre des mesures décisives. Sa délégation est favorable à la tenue, à Manille, du deuxième Forum mondial sur la migration et le développement, notamment à l'inclusion des droits de l'homme des migrants parmi l'une des questions fondamentales de son ordre du jour. Eu égard aux incidences humanitaires, sociales et économiques des migrations, l'Assemblée

générale devrait tenir des dialogues de haut niveau biennaux sur la migration internationale, avec comme question corrélative, les droits de l'homme des migrants.

21. Les liens entre la migration et le développement et les avantages et les possibilités que les migrations offrent aux pays d'origine, de transit et de destination sont indéniables. Les migrants doivent être donc considérés comme des acteurs principaux de l'économie de ces pays. Les transferts de fonds des migrants ont un impact positif sur la vie de leur famille et sur l'économie en général. Cependant ces apports financiers privés ne sont pas des substituts aux autres types de flux, notamment les flux d'APD.

22. La libre circulation des personnes est un droit qu'il convient de protéger. La réglementation de cette circulation doit donc se conformer aux principes du droit humanitaire international et aux droits de l'homme des migrants. A cet égard, sa délégation souhaite exprimer sa grave préoccupation devant la Directive Retour que l'Union européenne a récemment adoptée. Maintenant, plus que jamais, les pays doivent s'unir pour exiger le respect des obligations découlant des accords internationaux relatifs aux droits de l'homme et à la migration.

23. Son gouvernement applique une politique de migration complète, telle qu'elle est décrite dans son Plan national de développement humain pour les migrations, qui comporte des programmes conçus pour protéger les droits des migrants, quels que soient leur origine et leur statut administratif sur le territoire d'un État. La migration est une conséquence directe de modèles économiques exclusifs qui limitent les possibilités pour les êtres humains de vivre dans la dignité. La nouvelle Constitution de l'Équateur affirme donc le principe de la citoyenneté universelle en vue de mettre fin aux divisions et aux inégalités d'origine étrangère, notamment entre les pays du Nord et du Sud.

24. **M. Dagoh** (Togo) s'associe à la vue que la mondialisation a un impact certain sur les objectifs convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), car la mondialisation et le développement sont intimement reliés. En effet, la crise financière internationale actuelle et la flambée des prix des denrées alimentaires et du pétrole posent de graves problèmes quant à l'accomplissement des OMD.

25. Qui plus est, les arrangements financiers internationaux en vigueur aggravent la vulnérabilité des pays en développement. De même, les politiques d'austérité macroéconomique et de privatisation édictées, depuis longtemps, pour les pays en développement comme

éléments fondamentaux d'un bon climat d'investissement n'ont pas donné les résultats prévus. Il s'en est suivi que la croissance survenue, par endroits, n'a pas mené au plein emploi ou à l'éradication de la pauvreté. Malheureusement, les perspectives économiques mondiales ne laissent rien augurer de bon pour les efforts futurs visant à régler les problèmes de développement.

26. Il est de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies de promouvoir la coopération internationale pour le développement et la cohérence des politiques de développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance. L'ONU doit aussi veiller à assurer la coordination de ses mécanismes et institutions de développement afin de garantir un flux d'aide suffisante, stable et prévisible.

27. Il est vital d'instituer des systèmes monétaire, financier et commercial ouverts, équitables, transparents et non-discriminatoires. La mondialisation peut contribuer au développement et à l'élimination de la pauvreté si elle parvient à lever les obstacles à l'importation et à l'exportation. A cet égard, il importe de conclure le cycle de négociations de Doha, qui devrait aboutir, entre autres, à la suppression des subventions agricoles protectionnistes accordées par les pays développés.

28. À la lumière de la crise financière en cours, il devient plus urgent de réformer les institutions de Bretton Woods pour assurer une participation accrue des pays en développement dans ces organes. Il est aussi du devoir de l'ONU de promouvoir un partenariat mondial plus fort en faveur du développement afin de permettre la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD.

29. La mondialisation pourrait fournir un cadre de règlement des problèmes de développement si ses effets négatifs sont atténués et si ses aspects positifs sont renforcés. Sa délégation souhaite donc une forme de mondialisation inclusive et à visage humain. A cette fin, l'ONU doit veiller à ce que la mondialisation aide à assurer le fonctionnement harmonieux et l'efficacité des mécanismes de financement innovants afin d'assurer l'éradication de la pauvreté. L'Organisation devrait aussi veiller à ce que le multilatéralisme soit un cadre de solidarité, de complémentarité et de partenariat au service de l'ensemble des peuples.

30. **M. Bodini** (Saint-Marin) dit que la récession économique mondiale deviendra probablement une dépression mondiale dont les vraies dimensions sont encore inconnues. Une plus grande solidarité financière sera

requis de la communauté internationale pour éviter les pires conséquences de cette crise. Il est donc regrettable que les institutions de Bretton Woods n'aient pu satisfaire toutes les demandes urgentes d'assistance financière présentées par les États Membres et qu'elles se soient aussi avérées incapables de contrôler les transactions financières non réglementées qui sont la cause fondamentale de la crise. L'ONU elle-même n'a pas été en mesure de prévoir les vraies dimensions de la crise financière. Pour éviter que ces échecs ne se répètent, l'Assemblée générale devra être au centre des efforts visant à établir une « nouvelle donne », en commençant par une réforme des institutions de Bretton Woods.

31. **M. Chan Wei Sern** (Singapour) déclare, qu'à l'heure de la mondialisation, les pays ne peuvent plus espérer sauvegarder le succès de leur économie en maintenant des politiques protectionnistes. Singapour ne peut compter seulement sur son marché intérieur limité pour assurer sa croissance économique et il a donc activement attiré le commerce et l'investissement extérieurs pour rester mondialement compétitif. En adoptant cette approche novatrice et pragmatique, y compris sa politique consistant à compléter sa main-d'œuvre locale avec des travailleurs de l'étranger, son pays a pu profiter des avantages de la mondialisation sans ressentir ses pires effets. Singapour est extrêmement reconnaissant pour la contribution des migrants qui ont injecté de nouvelles idées dans sa société et ont contribué à sa croissance et à son développement.

32. Les ressortissants étrangers sont invités à se joindre à la main-d'œuvre de Singapour d'une manière transparente et réglementée qui protège entièrement leurs droits. À cet égard, les activités d'approche ont été intensifiées au cours des dernières années pour informer les travailleurs migrants de leurs droits et d'autres mesures ont été prises pour protéger ces travailleurs des pratiques abusives et injustes et de l'exploitation.

33. **Mme Isler** (Suisse) signale que d'importantes initiatives ont été lancées ces dernières années sur les liens entre la migration et le développement et elle exhorte la communauté internationale à maintenir son engagement pour identifier les moyens de maximiser l'impact bénéfique de la migration internationale sur le développement et réduire ses effets indésirables.

34. Les migrants doivent être vus comme des agents du développement pour les pays d'origine comme de destination. Leur apport ne se limite pas à leurs transferts de fonds mais s'étend aux compétences qu'ils acquièrent, à leurs activités entrepreneuriales et aux réseaux de contacts

qu'ils se constituent. C'est aux gouvernements qu'il incombe de créer les conditions qui potentialiseront ces apports et les rendront plus utiles encore. Les gouvernements doivent aussi promouvoir le développement durable et la bonne gouvernance de sorte que personne ne soit forcé de migrer ni empêché de rentrer volontairement dans son pays d'origine.

35. Pour sa part, l'Assemblée générale devrait tenir régulièrement des dialogues de haut niveau sur les migrations internationales et le développement car l'ONU possède la légitimité nécessaire pour définir un agenda global commun dans ce domaine et pour fournir une plateforme permettant aux États de prendre acte des progrès obtenus, favorisant ainsi l'action et la cohérence des politiques et les synergies entre elles. Quant au Forum mondial sur la migration et le développement, il a un rôle complémentaire à jouer par rapport aux dialogues de haut niveau.

36. **Mme Strand** (Norvège) dit que la corruption est un problème majeur que la communauté mondiale ne peut résoudre que par la coopération internationale. À cette fin, elle exprime l'espoir que les recommandations récemment formulées par l'équipe spéciale mise en place par la Norvège pour limiter les flux illicites seront prochainement examinées par les forums pertinents et met l'accent sur l'importance de l'application efficace de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Eu égard à celle-ci cependant, elle souligne que tous les efforts doivent être faits pour préserver le compromis soigneusement équilibré qui a rendu la Convention acceptable par tous les pays.

37. Il reste encore un travail considérable à faire avant qu'un mécanisme puisse être adopté à la troisième Conférence des États parties à la Convention, en 2009, pour aider les pays à appliquer la Convention, identifier leurs besoins et leur fournir un appui. Tous les États parties à la Convention doivent contribuer au succès de la prochaine Conférence en participant aux travaux des groupes de travail intergouvernementaux sur l'assistance technique, le recouvrement des biens et l'examen de la mise en œuvre. L'application efficace de la Convention est essentielle pour garantir que ses dispositions sur le recouvrement des biens et la coopération internationale fonctionnent comme prévu.

38. Sa délégation soutient vigoureusement l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés, lancée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et la Banque mondiale et, dans ce contexte, espère que le nouveau Fonds d'affectation spéciale multidonateurs aidera à réaliser les objectifs de l'Initiative.

39. **Mme Kerelian** (Arménie) déclare que l'amélioration de la situation économique que son pays a connue au cours des dernières années a contribué à enrayer l'émigration. Cependant, cette tendance commence à s'inverser et on s'attend à ce que le difficile environnement économique mondial actuel exerce encore plus de pression sur le marché national de l'emploi.

40. Il est important pour les gouvernements de mettre en place des encouragements socio-économiques pour inciter les migrants à retourner dans leur pays d'origine et à y investir leurs compétences et leur épargne. Les gouvernements doivent aussi coopérer aux niveaux national, régional et local pour protéger les droits des migrants sans papiers, qui sont particulièrement vulnérables aux violations des droits de l'homme. Pour sa part, son gouvernement s'emploie à promouvoir le retour en Arménie d'ouvriers hautement qualifiés en vue de réaliser une forme plus viable de développement. A cette fin, il a pris des mesures pour acquérir une meilleure compréhension des complexités de la migration en participant activement aux discussions pertinentes de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'OIM.

41. **M. Chitsaz** (République islamique d'Iran) dit que les défis récents, comme les crises financière et alimentaire, ont démontré les effets complexes que la mondialisation a sur tous pays. La mondialisation a notablement réduit le degré d'autonomie nationale dans la prise de décisions, notamment dans les pays en développement, tout en augmentant considérablement l'importance des acteurs non étatiques tels que les entreprises privées et les sociétés commerciales transnationales. En même temps, la mondialisation a élargi la gamme des problèmes qui ne peuvent être traités que sur une base multilatérale par l'Organisation des Nations Unies. Le développement doit être donc placé au centre de l'examen des méthodes à suivre pour gérer la mondialisation, au lieu d'être considéré comme un dérivé de la mondialisation. Il devrait aussi y avoir une plus grande cohérence dans les politiques nationales de développement.

42. L'ONU n'a hélas pas pu, au cours des dernières décennies, s'acquitter de manière satisfaisante de son mandat de développement, partiellement en raison du fait que la plupart des fonctions économiques prévues dans sa Charte ont été transférées au Fonds monétaire international (FMI), à la Banque mondiale et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces fonctions devraient donc être rendues à l'Organisation des Nations Unies, qui devraient faire des recommandations appropriées sur les stratégies de

développement et les politiques macroéconomiques de tous ses États Membres.

43. Il faut, par ailleurs, mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour permettre aux institutions pertinentes de l'ONU d'exécuter leurs tâches conformément à la Charte. Le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social, en particulier, devrait jouer un rôle central dans la coopération internationale pour le développement. De plus, la communauté internationale, notamment les pays développés, devraient prendre les engagements nécessaires au développement par le biais de résolutions et de recommandations pertinentes de l'ONU. Sans ces engagements, les effets négatifs de la mondialisation pourraient l'emporter sur ses effets positifs, surtout dans les pays en développement.

44. Les divers forums tenus par l'ONU au cours des dernières années démontrent clairement l'intention de la communauté internationale de traiter la question des migrations internationales et du développement d'une manière plus efficace. A cet égard, il espère que le deuxième Forum mondial sur la migration et le développement fournira la plate-forme concrète qui est nécessaire pour encourager la coopération et les partenariats internationaux.

45. Sa délégation convient que l'Assemblée générale devrait tenir périodiquement des débats de haut niveau sur les migrations internationales et le développement pour faire le bilan du progrès réalisé à divers niveaux. L'Assemblée générale est le seul organe des Nations unies qui possède l'universalité et la légitimité requise pour fournir le cadre nécessaire en vue d'établir un agenda plus large et de prendre des engagements politiques plus ambitieux.

46. Sa délégation se félicite des initiatives que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a prises pour faire face à des problèmes tels que la migration des travailleurs hautement qualifiés, la mobilité internationale des étudiants et de diversité culturelle. Il espère que ces initiatives mèneront à la reconnaissance internationale des droits des migrants.

47. Son pays attache une grande importance aux discussions internationales sur les flux de migrations et se tient prêt à apporter sa coopération à tous les niveaux. Beaucoup de migrants iraniens sont des personnes qualifiées et très instruites qui ont joué un rôle constructif dans le développement de leur pays d'accueil. Il est donc

important que les migrants soient traités équitablement par les pays hôtes, que leurs droits soient protégés et qu'ils aient accès à des services sociaux abordables.

48. **Mme Safaa Ahmed** (Iraq) déclare que la lutte contre la corruption héritée du régime précédent est une priorité de la jeune démocratie de son pays. La nouvelle Constitution a prévu la mise en place d'une Agence indépendante de l'intégrité nationale chargée de découvrir des cas de corruption et d'en saisir les tribunaux pour qu'ils engagent les poursuites nécessaires. Son gouvernement a signé la Convention des Nations Unies contre la corruption en mars 2008 et a tenu, ce même mois, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une Conférence sur la bonne gouvernance et l'élimination de la corruption dont le document final a porté création d'une organisation nationale multi-institutionnelle contre la corruption. Il a aussi mis en place un Bureau de contrôle financier et a récemment adhéré à l'Initiative de transparence des industries extractives. Au mois de septembre 2008, l'ONUSD et le PNUD ont lancé un programme quinquennal pour combattre la corruption en Iraq. Son pays continuera à promouvoir la bonne gouvernance fondée sur la transparence et la responsabilité conformément à ses engagements en vertu du Pacte international pour l'Iraq.

49. **M. Strigelsky** (Biélorus) dit que la mondialisation aura un impact positif et un impact négatif sur la réalisation des OMD. Avec une mondialisation croissante, les économies de tous les États sont vulnérables aux crises alimentaire, énergétique et financière et aucun d'entre eux ne pourra affronter ces défis à lui seul. Pour cette raison, le maintien de régimes commerciaux et économiques spéciaux pour les pays en développement, y compris les pays à revenu intermédiaire, sera nécessaire pour qu'ils puissent atteindre les Objectifs.

50. L'ONU doit non seulement renforcer sa capacité d'affronter des situations de crise, mais aussi assurer la cohérence de ses actions à travers l'ensemble du système. A cet égard, le Biélorus appuie les mesures que le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale ont prises pour contribuer au règlement de la crise financière mondiale. La décision prise par ce dernier d'établir une table ronde interactive sur la crise financière mondiale est particulièrement opportune. En tant que principal organe de l'ONU responsable de la coordination des activités économiques, le Conseil économique et social doit participer aux discussions sur les façons de résoudre la crise financière.

51. Les nouveaux risques à la sécurité énergétique mondiale posés par la crise financière pourraient être atténués par un dialogue multilatéral entre les représentants des pays producteurs et des pays consommateurs d'énergie. L'avantage d'un dialogue de cette nature est qu'il permettra de mettre rapidement en place des options appropriées en matière de réduction des risques. Une possibilité dans ce sens réside dans l'initiative mise en avant par le Turkménistan de convoquer en 2009 une conférence internationale de haut niveau pour débattre du transport fiable et stable de l'énergie.

52. Le développement de sources d'énergie nouvelles et renouvelables et la promotion de l'accès aux technologies nécessaires à leur introduction sont importantes pour la sécurité énergétique nationale. Ces problèmes vitaux doivent donc aussi être débattus dans le cadre de débats thématiques tenus au cours de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

53. **Mme Stewart** (Organisation internationale du Travail (OIT)) signale, qu'au cours des deux dernières décennies, l'architecture financière de l'économie mondiale n'a pas réparti équitablement les avantages du développement et que la crise actuelle ne fera qu'aggraver la pauvreté, le sous-emploi et l'inégalité. A mesure que les transferts de fonds diminuent et que la pauvreté se propage, la migration de la main-d'œuvre continuera à être une caractéristique fondamentale de la mondialisation. L'OIT a pour principe fondamental que le travail n'est pas un produit et que les travailleurs ont droit à un emploi librement choisi et à un travail décent. La migration doit être un choix et non une nécessité. Le Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable, tenu l'année dernière, a réuni plus de 400 participants pour échanger des vues sur la promotion d'un travail décent, et la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable adoptée par la Conférence internationale du Travail de juin 2008, pourrait servir de cadre d'action tant pour trouver une réponse immédiate aux crises actuelles que pour atteindre l'objectif à long terme d'une mondialisation plus juste pour tous.

54. **M. Clough** (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)) déclare qu'il est crucial de trouver des façons de garantir que tous bénéficient des avantages de la mondialisation tout en les protégeant contre ses risques. L'ONUDI possède un programme en expansion qui consiste à encourager les pays à économie de transition à diversifier leur production et à cesser de dépendre exclusivement d'un petit nombre de produits d'exportation primaires. Elle aide aussi les pays à

gagner accès aux marchés mondiaux en fournissant une assistance sur le respect des normes internationales, le contrôle de qualité et les mesures sanitaires. La communauté internationale doit veiller à ce que les pays à économie de transition aient accès à des technologies modernes et respectueuses de l'environnement et, dans ce but, il est crucial de maintenir les flux de capitaux tels que les investissements étrangers directs. L'ONUDI administre des projets dans le monde entier pour supprimer graduellement les substances qui détruisent l'ozone, éliminer les polluants organiques persistants, et promouvoir des technologies efficaces sur le plan énergétique en vue de renforcer la compétitivité et la productivité tout en réduisant les émissions de carbone. Elle met l'accent sur le renforcement des capacités, les politiques macroéconomiques favorables aux pauvres et la modernisation de l'agro-industrie. L'ONUDI continuera à soutenir les partenariats entre le gouvernement et le secteur privé pour faciliter l'intégration des pays à économie de transition dans l'économie mondiale.

55. **M. Ben-Shaban** (Jamahiriya arabe libyenne) souligne que, s'il est vrai que la mondialisation offre aux pays en développement des possibilités authentiques d'acquérir de nouvelles capacités et de nouvelles technologies, elle les expose aussi au risque de dépendance et d'instabilité économique. Les crises récentes ont révélé la base précaire des systèmes financiers et commerciaux internationaux. Il convient d'appuyer les efforts que les pays en développement déploient pour diversifier leur économie. Il faut reconnaître que la privatisation et le marché libre à eux seuls ne conduisent pas au développement, et que l'assistance conditionnelle fait qu'il est difficile pour les pays en développement d'équilibrer leurs engagements internationaux avec leurs priorités nationales.

56. La corruption, la pratique des pots-de-vin et le blanchiment de l'argent privent les pays en développement des ressources nécessaires pour leur expansion. La communauté internationale ne peut plus fermer les yeux sur les énormes sommes d'argent cachées dans des paradis de blanchiment d'argents, qui sont souvent utilisés par les groupes terroristes et le crime organisé. Il exprime sa préoccupation devant l'insuffisance de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption relatives au recouvrement des biens. Il rend hommage à l'initiative de l'ONUSC visant à éliminer les sanctuaires pour le produit de la corruption, et engage la troisième session de la Conférence des États parties à la Convention qui se tiendra prochainement, à étudier des

mécanismes pour assurer l'identification et le traçage des flux financiers liés à la corruption et au recouvrement de biens illicites.

57. Il faut affronter la question de la migration en améliorant le développement et en mettant en œuvre des réformes économiques dans les pays d'origine. Les investissements dans l'agriculture, l'industrie et le secteur des services pourront réduire le chômage et l'exode des cerveaux. Il se prononce en faveur de la tenue d'une réunion de suivi au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement en vue de réduire les effets négatifs des migrations et de maximiser le rôle positif qu'elles jouent dans le rapprochement des civilisations.

*La séance est levée à 17 h 10.*